



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

casernes

Question écrite n° 115536

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur le fait que la brigade de gendarmerie de Vigy a connu une augmentation importante de ses effectifs. De ce fait, les locaux actuels sont inadaptés et un projet de construction d'une nouvelle caserne a été élaboré. Pour des raisons d'ordre budgétaire, ce projet n'a cependant pas pu être agréé au titre de 2006. Cependant, une solution devient indispensable pour l'avenir et elle souhaiterait qu'elle lui indique si le projet de nouvelle caserne de gendarmerie à Vigy sera considéré comme prioritaire par le nouveau programme en cours d'élaboration.

Texte de la réponse

La caserne de gendarmerie de Vigy a été édiée en 1979 pour un effectif de six sous-officiers. Malgré une extension de quatre logements réalisée en 1994 par la commune propriétaire, ce casernement n'est plus adapté à l'effectif actuel, composé de dix-neuf militaires. La prise à bail de six logements en secteur libre, effectuée pour compléter ce dispositif, ne s'avérant pas suffisante, les échelons territoriaux de commandement de la gendarmerie ont proposé, en décembre 2005, la construction d'un nouvel ensemble immobilier. En dépit de son intérêt, ce projet n'a pu être retenu en 2006 en raison de la priorité donnée à des casernements plus anciens et plus dégradés. Cependant, l'objectif de remettre en état ou d'améliorer les capacités du parc immobilier de la gendarmerie nationale demeure et l'effort entrepris est poursuivi cette année pour toutes les casernes de gendarmerie qui le nécessitent, au nombre desquelles figure celle de Vigy. Le projet de construction d'une nouvelle caserne pour cette commune fait donc partie de ceux qui ont été agréés pour l'année 2007.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115536

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 193

Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3555